
**EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DE DRUMMOND TENUE LE 13 MAI 2026**

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.4) MODIFICATION AU SADR / RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-984 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À LA RÉVISION DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT

9.4.2) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-984 ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14486/05/26

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé MRC-773-1 (SADR) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le SADR;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les OGAT proposent un nouveau cadre normatif pour le lotissement avantageux pour les municipalités disposant seulement du service d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a recommandé le 6 février 2025 d'adopter le nouveau cadre normatif pour le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 mai 2026 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Alain Conraud
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-984 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la révision des normes minimales de lotissement.*

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(Sous réserve des approbations)
Drummondville, ce 2 juin 2026



John Husk
Directeur général et greffier-trésorier